

Le rôle du conseiller en prévention des risques professionnels

■ Santé sécurité au travail



Rôle du conseiller en prévention

Le conseiller en prévention accompagne les actifs du monde agricole dans la prévention des risques professionnels. Il travaille en collaboration avec les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail.

► Son rôle :

prévenir les accidents du travail, les maladies professionnelles et préserver votre santé en améliorant vos conditions de travail. matériel...),

► Ses actions sur le terrain :

- accompagner et conseiller les entreprises,
- identifier et évaluer les risques (aide à la rédaction du document unique d'évaluation des risques),
- étudier les postes de travail,
- conseiller et trouver des solutions collectives, individuelles, techniques et organisationnelles,
- accompagner les projets (lors de la transformation ou la conception d'un bâtiment, achat d'un nouveau matériel...),
- réaliser des mesures physiques d'ambiance (bruit/ éclairage/ vibrations...),
- aider au maintien dans l'emploi les personnes qui ont été victimes d'un accident ou d'une maladie invalidante,
- informer et former aux risques professionnels,
- intégrer la prévention des risques dans les lycées agricoles (formation, sensibilisation etc...),
- apporter une aide technique et financière dans le cadre de



Formations / Sensibilisations

► Le service propose également des actions de formations/sensibilisations sur la prévention des risques :

Agents chimiques

- Prévention du risque chimique : poussières de bois, radon, silice cristalline
- Accompagner les responsables d'unités de méthanisation

Troubles Muscolo-Squelettiques (TMS)

- Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) (en lien avec les gestes et postures au travail)
- Affûtage et affilage des couteaux

Troubles psychosociaux

- Accompagnement de la prévention des risques psychosociaux

Chutes de hauteur

- Intervention sur les toitures en fibro-ciment
- Gestion de la chute à cheval

Animal

- Approche comportementale du cheval
- Contention-manipulation des bovins

Mal-être

- Formation « Sentinelles »

En forêt

- Entretien et utilisation de la tronçonneuse en sécurité



* liste non-exhaustive.

Les Aides Financières (hors Moselle)

L'aide financière simplifiée agricole (AFSA) et l'aide financière simplifiée exploitant (AFSE) sont des dispositifs d'accompagnement de la MSA qui visent à améliorer les conditions de travail au sein des très petites entreprises (TPE) agricoles.

Entreprise / exploitant employeur de main d'œuvre

L'AFSA

Conditions d'éligibilité

- justifier sur les 12 derniers mois, d'un effectif compris entre 0,5 et 10 salariés (en équivalent temps plein),
- être affilié à la MSA **et être à jour de ses cotisations sociales**,
- ne pas avoir bénéficié d'aide financière de la MSA supérieure à 250€, au titre de la Santé Sécurité au Travail **au cours des 5 dernières années**.
- disposer du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) à jour,
- investir dans un projet qui vise à réduire les risques suivants :
 - machines agricoles
 - animaux
 - chutes de hauteur
 - troubles musculo-squelettiques (TMS)
 - psychosociaux (RPS)
 - chimique

Prise en charge

de 50% maximum du montant HT de l'investissement :

- plancher de l'aide à 250,00 €
- plafond de l'aide à 2000,00 €.

Exploitant

L'AFSE

Conditions d'éligibilité

- être exploitant non-employeur de main-d'oeuvre ou employer moins de 0,5 salarié (en équivalent temps plein),
- être affilié à la MSA et **être à jour de ses cotisations sociales**,
- ne pas avoir bénéficié d'aide financière de la MSA supérieure à 250 €, au titre de la Santé Sécurité au Travail **au cours des 5 dernières années**.
- disposer du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) à jour,
- investir dans un projet qui vise à réduire les risques suivants :
 - machines agricoles
 - animaux
 - chutes de hauteur
 - troubles musculo-squelettiques (TMS)
 - psychosociaux (RPS)
 - chimique

Prise en charge

de 50% maximum du montant HT de l'investissement :

- plancher de l'aide à 250,00 €
- plafond de l'aide à 2000,00 €.

AVERTISSEMENT



Les aides financières décrites dans ce document ne s'adressent qu'aux seules entreprises dont le siège social est en Meurthe-et-Moselle ou dans les Vosges.

Pour les entreprises de Moselle, la Caisse d'Assurance Accidents Agricole de Moselle dispose d'un programme de prévention spécifique pour lequel seuls ses conseillers sont en mesure de renseigner les entreprises.

Les dispositifs d'aides financières AFSA et AFSE ne sont en aucun cas des subventions à l'investissement. Ces aides peuvent uniquement être attribuées pour des équipements qui justifient d'une réelle amélioration à la situation antérieure.

Aide Financière Simplifiée Agricole (AFSA) Aide Financière Simplifiée Exploitant (AFSE)

PROCÉDURE

Les dotations AFSA/AFSE étant annuelles, nous ne pouvons nous engager si les fonds ne sont pas disponibles. C'est pourquoi, le respect de la procédure suivante est obligatoire :

- 1 - Contacter le conseiller en prévention de votre secteur pour vérifier si votre projet est éligible et sous réserve de fonds disponibles.
- 2 - Fournir les devis.
- 3 - Le conseiller vous confirme la prise en charge puis vous propose un RDV pour la signature du dossier.

ATTENTION



La date de facturation doit obligatoirement être postérieure à la date d'enregistrement du dossier. Un achat facturé avant l'enregistrement est systématiquement refusé.



Ne sont pas éligibles

- Les sièges d'engins et les équipements de protections individuelles.
- Remplacement de matériel existant.



Autres actions financières incitatives

- Prise en charge forfaitaire de **50% du montant HT de la facture plafonné à 200 €** pour la vérification périodique d'**engins de levage**. Soumis à l'inscription obligatoire : <https://lorraine.msa.fr/lfp/verification-engins-levage>
- Accompagnement financier sur la formation à la conduite des tracteurs et machines agricoles à Centaure.
- Mise en place d'un kit «Nouveaux Installés» à destination de toutes les filières agricoles, comprenant :
 - une visite de l'exploitation par le conseiller en prévention des risques professionnels (rédaction du DUERP),
 - un accompagnement financier d'Equipements de Protection Individuelle, éligible sous certaines conditions.

La CNOP

Convention Nationale d'Objectifs de Prévention ➔ Contrat de prévention

Conditions d'éligibilité

Entreprises :

- **dont la branche professionnelle est signataire d'une convention nationale d'objectifs de prévention (CNOP),**
- qui emploient un effectif de 0,5 à 200 salariés (en équivalent temps plein) sur les 12 derniers mois,
- affiliées à la MSA et à jour de leurs cotisations sociales,
- qui disposent du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) à jour,
- qui investissent sur la durée du contrat, dans un projet global qui vise à améliorer les conditions de travail et de sécurité. des salariés.

Le conseiller en prévention de votre secteur est à votre disposition pour toute information complémentaire sur ces dispositifs.



Sont éligibles aux AFSA / AFSE

RISQUES	ARTICLES ELIGIBLES*
TMS Prévenir les risques de Troubles Musculo-Squelettiques des membres supérieurs	Table élévatrice d'atelier pour tondeuse autoportée et autotractée, micro tracteur,...
	Equipement de support taille-haie (harnais trompe éléphant, appui machine,...)
	Décrochage automatique des griffes en salle de traite
	Griffes de traite plus légères
	Système suspendu sur rail pour le seau dans la fosse de salle de traite
	Transpalette électrique
	Outils électro-portatifs ou pneumatique
	<input type="checkbox"/> scie à chaîne (tronçonneuse)
	<input type="checkbox"/> débroussailluse
	<input type="checkbox"/> taille-haie
	<input type="checkbox"/> souffleur
	<input type="checkbox"/> sécateur
	Tarière
	Sécateur assisté (pneumatique ou électrique)
	Equipement d'un taille-haie sur tondeuse autoportée ou autotractée ou micro-tracteur
	Brouette motorisée
	Diable, chariot porte-sacs et chariot manuel à hauteur variable
	Brouette et chariot d'alimentation (ex : taxi-lait,...)
	Plan de travail réglable permettant les interventions à la hauteur appropriée à la nature de la tâche
	Robot de traite
	Repousse-fourrage ou ensilage (robot ou équipement d'un engin)
	Camion benne amovible (type amplirol)
	Equipement d'un hayon élévateur sur un camion, camionnette...
	Valet de ferme
	Lève-roue
	Clé à chocs
	Tapis de sol de type ergonomique, anti-fatigue, (pour les humains)
	Souris ergonomique, clavier ergonomique (type roller)
	Gravillonneur
	Chariot de soin pour les porcelets
	Système automatique de lavage des trayons, ainsi que les équipements de nettoyage et de désinfection des pis qui évitent les actions de pressions manuelles et répétitives
	Pince de manutention de dalles, bordures, bois,...
	Siège de vigne, chariot de taille, scooter ou vélo de vigne
	Aménagement fonctionnel d'un véhicule atelier
	Epaneur à sel
	Machine à emballer sous vide
	Machine à conditionner et/ou à calibrer les produits (fruits, oeufs...)
	Machine combinée balayeuse/pailleuse de logettes
	Porte-outil
	Equipements permettant d'éviter ou limiter le port de charges et TMS
	Equipements permettant d'éviter ou limiter les TMS
Système de suspension, d'amortissement des vibrations de la cabine (sauf siège engin)	
Machine d'affûtage, d'affilage pour la coutellerie	
Obus pour la découpe de volailles	
Lame arracheuse vibrante appelée aussi lame sous-soleuse	
Pompe à graisse hydraulique/pneumatique	
Portail ou rideau automatique ou à télécommande	
Broyeur prairial équipé d'un broyeur monodisque	
VidBag	
Containers galvanisés équipés d'une vanne de vidange.	
Qui se fixe sur les fourches d'un chariot élévateur ou d'un tracteur.	

MACHINE Aménager les équipements de travail mobiles afin de prévenir les risques machine et les risques liés à leur déplacement	Caméra avec écran de visualisation cabine
	Détecteur d'approche de lignes électriques
	Système d'attelage automatique (triangle d'attelage, crochet ramasseur,...)
	Transmission hydraulique (à la place du cardan)
	Dispositif homme-mort sous le siège pour arrêter la prise de force ou le moteur
	Signal sonore ou lumineux indicateur de recul
	Signalisation des engins ainsi que des appareils portés et trainés
	Lève-roue
	Matérialisation du plan de circulation (traçage, signalétique,...)
	Dispositif permettant d'améliorer les conditions d'exposition au bruit (sauf Equipements de Protection Individuelle)
	Tondeuse télécommandée à distance pour les interventions sur chantiers à risque (forte pente,...)
Protection pour un arbre à cardans/ Arbre à cardans avec la protection complète	
ANIMAL Prévenir les risques liés aux interventions directes sur animaux	Couloir fixe ou mobile de contention des animaux
	Sangle de contention
	Passage d'homme seul, barrière passage d'homme,
	Cage individuelle de contention
	Cage de parage
	Cage de pesée
	Cage de retournement (ovins)
	Barrière canadienne
	Quai d'embarquement
	Cage à écorner les veaux
	Jeu de barrières de contention mobiles pour la conception de souricières permanentes ou temporaires dans les pâtures.
Râtelier de piégeage des animaux en pâture (le système doit être équipé d'un dispositif de blocage type cornadis ou autre)	
Barrière anti-recul à crémaillère ou dispositif similaire	
Barrière "césarienne"	
Mannequin de débouillage (débouillage des chevaux)	
CHUTE DE HAUTEUR Prévenir les risques de chutes de hauteur liés au lavage des personnes et/ou aux déplacements des travailleurs en mettant en place des mesures de protections collectives	Echafaudage fixe ou mobile et escabeau plate-forme (PIRL), plate-forme de taille,...
	Sécurisation contre les chutes des plates-formes de paillage, passerelles, greniers, planchers (trappes d'affouragement), toitures (ligne de vie, plaques d'intervention sur les tôles,...)
	Crinoline sur les échelles fixes et volée de paliers
	Sécurisation des escaliers (rampes latérales, revêtement anti dérapant,...)
	Nacelle
	Location ou achat d'un engin dédié au lavage de personnes (plate-forme élévatrice, nacelle,...)
	Filet anti-chute (sous réserve d'être installé par une entreprise accréditée)
	Système de stabilisation d'échelle (par le haut)
	Équipement de travail (autre que les équipements de protection individuelle) permettant d'intervenir en sécurité sur les toitures
	Déambulateur pour intervention sur les toits des serres en verre
	Aménagement au sol d'un équipement qui permet d'éviter l'intervention en hauteur (ex : commande d'ouverture/fermeture de la trappe de chargement d'un silo d'aliment à partir du sol)
RISQUES	ARTICLES ELIGIBLES*
	Aménagement d'une cabine filtrée ou pressurisée (Type 4)
	Aménagement d'une base phytosanitaire (lieu de stockage, aire de préparation et de lavage)
	Système d'aspiration des gaz d'échappement, des fumées de soudage, des poussières de bois, de céréales, de minéraux et autres pulvérulents
	Système de transfert sécurisé du bidon au pulvérisateur ou CTS (<i>closed transfer system</i>)
	Système de désherbage thermique, mécanique
	Scie avec aspersion d'eau pour limiter l'émission de poussières lors de la découpe de pierres, carrelages et autres minéraux
	Dispositif de détection des gaz
	Caméra de surveillance des animaux dans un bâtiment
	Bracelets de détection des chaleurs
PSYCHOSOCIAUX Réduire les contraintes psychiques par des aménagements adaptés	Ceinture de vêlage, de poulinage,....
	Dispositif d'alerte des travailleurs isolés (DATI) ainsi que les 12 premiers mois d'abonnement Protection travailleur isolé (PTI)
	Coin mécanique radiocommandé ou non
	Casque antibruit actif communicant
	Appareil de détection de température, humidité,....(ex : sonde à fourrage, caméra thermographique ou thermique,....)

* listes non-exhaustives. Nous consulter pour tout équipement qui ne figurerait pas sur ces listes.

Secteur du Service Prévention

Suivant le département de l'entreprise, il convient d'orienter l'appel vers le conseiller en prévention du secteur :

Laurence ADLOFF

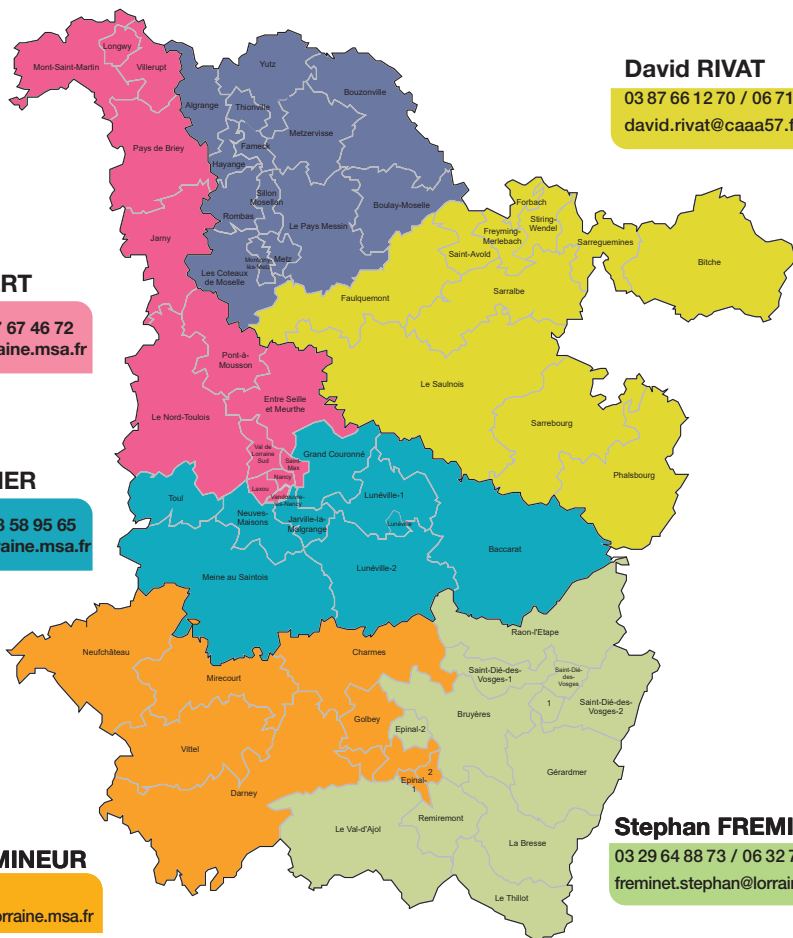
Responsable du service PRP
03 83 50 45 75 / 06 71 84 69 16
adloff.laurence@lorraine.msa.fr

Lola GUTMAN

03 87 66 04 28
lola.gutman@caaa57.fr

David RIVAT

03 87 66 12 70 / 06 71 75 47 99
david.rivat@caaa57.fr



Florence AUBERT

03 83 50 35 54 / 06 37 67 46 72
aubert.florence@lorraine.msa.fr

Sandrine TANNER

03 83 50 45 96 / 06 08 58 95 65
tanner.sandrine@lorraine.msa.fr

Jean-Michel MINEUR

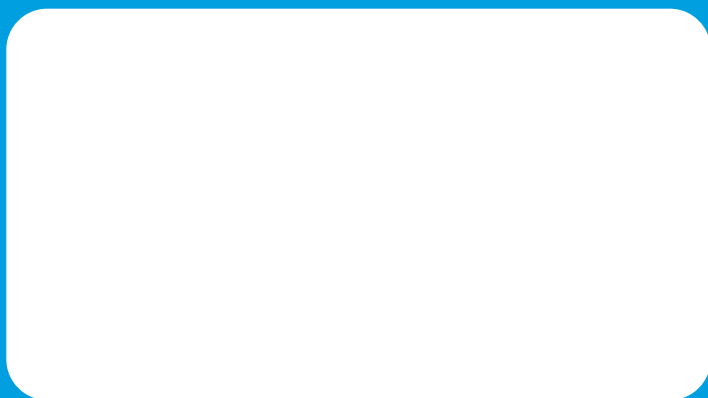
06 33 36 67 62
mineur.jean-michel@lorraine.msa.fr

Stephan FREMINET

03 29 64 88 73 / 06 32 74 83 90
freminet.stephan@lorraine.msa.fr

Florian CHASSARD

chassard.florian@lorraine.msa.fr
Intervenant IPRP - Ergonome



N'hésitez pas à contacter votre MSA

lorraine.msa.fr



L'essentiel & plus encore